



Repos compensateur nuit refusés pour nécessité de service

Par **Belzimat**, le **24/11/2012** à **22:50**

Travailleuse de nuit j'ai demandé à bénéficier de 2 nuits de repos compensateur de nuit. je dispose d'un capital de 60 et quelques heures de repos compensateur nuit. Mon employeur refuse de me les accorder aux dates demandées invoquant que de nombreuses personnes sont en congés sur la période demandée (vacances de Noël). Notre convention collective (hospitalisation privée) stipule que ces repos doivent être accordés à l'employé aux dates demandées par celui-ci dans la mesure où il respecte un délai de prévenance de 15 jours sauf nécessité de service. Que couvre exactement cette "nécessité de service" ?